

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2645

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Premières assises nationales de la médiation sociale - Convention avec l'association France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale - Attribution d'une subvention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2645**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Premières assises nationales de la médiation sociale - Convention avec l'association France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale - Attribution d'une subvention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale est une association nationale créée en 2008 dont les finalités sont de :

- fédérer et représenter l'ensemble des dispositifs de médiation sociale publics ou parapublics souhaitant promouvoir la médiation sociale sur leur territoire,
- promouvoir les pratiques de médiation sociale et de favoriser sa reconnaissance par des actions de communication, d'échanges de savoir-faire, de publication des recherches, le développement de la coopération entre acteurs institutionnels, collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux, etc.,
- organiser et/ou soutenir toute action ou événement favorisant la promotion de la médiation sociale.

Cette association organise à Lyon, les 12 et 13 décembre 2011, les premières assises nationales de la médiation sociale :

- à l'attention des décideurs publics et privés, élus, chercheurs, universitaires et acteurs de la médiation sociale,
- en partenariat avec la Ville de Lyon, le réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes (Annecy, Bourg en Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint Etienne et Valence), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

L'objectif de ce forum est de :

- favoriser les échanges autour des pratiques de la médiation sociale sur les territoires,
- formuler des propositions concrètes destinées à développer le rôle de la médiation sociale dans le développement des territoires à partir de 5 ateliers des assises et des différents débats.

Le budget prévisionnel des premières assises nationales de la médiation sociale est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
organisation	30 000	Ville de Lyon	25 000
communication	50 000	Communauté urbaine au titre du réseau des villes-centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes (Communauté urbaine de Lyon - coordinateur)	50 000
intervenants - animateurs	29 000	ACSE	25 000
rémunération des personnels	16 000	SNCF, ERDF (2 fois 3 000 €)	6 000
charges indirectes et charges fixes de fonctionnement	5 000	GRDF	2 000
		GRF-Suez	5 000
		inscriptions	17 000
Total	130 000	Total	130 000

Il est proposé que la Communauté urbaine, gestionnaire du budget du "Réseau des villes centres et grandes agglomérations de Rhône-Alpes", formalise le soutien financier du réseau à l'organisation de ces assises sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € pris sur les fonds restant de ce budget.

Il est rappelé que le budget courant du Réseau des villes concerné est alimenté par délibérations conjointes de chacun de ses membres (villes centre et agglomération d'Annecy, Bourg en Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint Etienne et Valence) selon une clef de répartition démographique. Par la délibération n° 2008-0444 du Conseil du 15 décembre 2008, la Communauté urbaine a délibéré en dépenses (sa quote-part) et en recettes (la part des autres collectivités) en tant que gestionnaire de ce fonds ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale dans le cadre de l'organisation des premières assises nationales de la médiation sociale à Lyon les 12 et 13 décembre 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association France médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.